

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 4

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Vaud

Hôteliers lausannois : une première présidente

Pour la première fois en Suisse, une femme a été désignée présidente d'une section de la Société des Hôteliers. Bizarre coïncidence, la nouvelle est tombée le jour-même où la dernière édition de Femmes Suisses titrait : « Femmes chefs d'entreprise : interdit aux mères de famille ». Or Janine Rolaz, la nouvelle présidente de la SH de Lausanne-Ouchy, est mariée, mère d'une fille et elle dirige un grand hôtel des rives du lac. Nous nous sommes précipitées chez elle : démentirait-elle nos dires ? mais non. Elle avait parfaitement saisi le sens de ce titre-choc et y souscrivait totalement. Elle partage l'idée que lorsqu'on cumule la fonction de mère de famille et un poste à grande responsabilité c'est pratiquement toujours grâce à un cours de circonstances exceptionnelles. A des privilèges quoi !

Les privilèges de Janine Rolaz ? Elle est elle-même fille d'hôteliers. Elle a acquis une excellente formation commerciale. Mais surtout elle partage la responsabilité de la direction de son établissement avec sa sœur et sa mère. Ce qui ne suffit pourtant pas à justifier sa flatteuse nomination. Ne nous y trompons pas : au même titre qu'un homme, une femme n'est investie d'importantes fonctions que si elle paie de sa personne. Janine Rolaz a donc le sens de l'engagement, du « service qu'il faut rendre du moment qu'on en est capable ». Depuis longtemps elle représente la SHLO auprès de l'orientation professionnelle, de l'association cantonale des hôteliers, du guide suisse des hôtels, de l'office du tourisme et des autorités locales. Dans son comité lausannois, elle siège depuis 1972 aux côtés d'une seule autre femme parmi une cinquantaine d'hommes. Nomination sans problème que celle qui vient de la faire présidente ? Pas tout à fait quand même. Certes la majorité de ses collègues a appuyé à fond sa candidature. Quelques-uns ont hésité pourtant, non pas pour des raisons de capacités personnelles — incontestées — mais « par crainte que je ne fasse pas le poids face aux autorités quand il s'agira de défendre nos intérêts... ».

L'argument est intéressant. Il manquait à notre précédente réflexion sur le sujet. Il signifie que dans notre société la réussite appartient à celui qui sait s'imposer en employant la manière forte : coups de gueule, loi de la jungle ou du moins inébranlable fermeté ! Or Janine Rolaz préconise plutôt qu'on use de souplesse, de diplomatie, d'attention aux autres.

Réalise-t-on bien qu'une telle attitude dans les affaires, exempte d'agressivité, pourrait changer la face du monde si tous les « chefs » — hommes ou femmes — l'adoptaient ?

Gabrielle Widmer

Journée des femmes vaudoises

Cette « journée » — et c'était la 46e — est organisée chaque année par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises. Depuis quelques années, la présidente Françoise CHAMPOUD, cherche à faire participer plus activement l'une des associations membres du Centre en l'intéressant à l'organisation de la journée, ainsi qu'au choix des thèmes de discussion : c'était au tour des Paysannes Vaudoises. Elles choisirent de nous présenter leur vie et leurs problèmes, le matin, par la conférence d'un écrivain-paysan Claude Michelet, et l'après-midi, par un débat : « Ville et campagne face aux relations humaines et sociales ».

Claude Michelet, propriétaire terrien à Marcellac, près de Brive-la-Gaillarde en Corrèze, raconta tout simplement comment le citadin qu'il était, décida de faire ses études dans une école d'agriculture et d'exploiter ensuite un mini-domaine qui lui venait de ses grands-parents. Débuts difficiles et travail dur accompli au côté de sa femme, de souche paysanne, elle. Maintenant, le domaine s'est un peu agrandi, la famille aussi, et Claude Michelet partage son temps entre l'élevage de bovins et l'écriture : d'abord comme éditeur dans un journal agricole, aujourd'hui comme romancier. Son dernier roman : « J'ai choisi la terre » (Laffont).

Le débat réunissait M. Ernest Jacard, secrétaire général du Département de la prévoyance sociale et des assurances, Mmes Yvonne Bastardot, paysanne et responsable du Service lausannois d'aide familiale, Georgette Mottier, institutrice et paysanne de la montagne, et l'écrivain Claude Michelet. Le débat devait être présidé par Mme Gertrude Girard-Montet, Conseillère nationale, mais l'ordre du jour aux Chambres fédérales la retint à Berne et elle fut remplacée par Suzy Cornaz, députée. Après une description des institutions en place — soit, celles qui dépendent du Département, et celles qui sont organisées par des groupements privés —, les participants parlèrent des problèmes de ces institutions. Puis l'on parla des contacts ville-campagne ou ville-montagne, des dangers d'un certain antagonisme dû aux différences de mode d'existence, et l'on rechercha comment l'on pourrait maintenir ou créer des rapports harmonieux entre ces groupements humains : diverses solutions furent signalées, elles existent souvent déjà, mais doivent être développées : les échanges d'enfants, enfants des villes qui vont passer leurs vacances dans des familles paysannes, enfants de la campagne qui étudient en ville et qui sont reçus dans des familles citadines ; échange de correspondance aussi entre classes, qui aboutit à des

visites. Travail des adolescents à la campagne, des adresses existent, il suffit de se renseigner au Centre vaudois d'aide à la jeunesse ou à la Chambre vaudoise d'agriculture. Tourisme rural : nouvelle formule pour ses vacances, une semaine à la ferme ou plus : le Service romand de vulgarisation agricole a toute une série d'adresses en Suisse romande et au Tessin. La conclusion du débat, c'est Mme Bastardot qui l'amena : faisant allusion à la Fête des vigneronniers qui nous réunira cet été, elle souhaite que l'hommage à la terre ne dure pas que le temps d'une fête.

Disons pour terminer, que l'assistance était très nombreuse, que le Conseil d'Etat s'était fait représenter par M. André Desgraz, chef de service au Département de l'agriculture, que la Chambre vaudoise d'agriculture était représentée par son président, M. Robert Sauty, et son directeur, et que l'Alliance de sociétés féminines suisses était là, en la personne de sa présidente Jacqueline Berenstein-Wavre.

Les mères chefs de famille

L'Association lausannoise des Mères chefs de famille tenait le 9 mars dernier, sa première assemblée générale.

On parle beaucoup d'elles depuis quelques mois — et c'est bien ainsi — le service de presse du Cartel romand d'hygiène sociale et morale avait consacré un long article, en décembre, à cette jeune association. De nombreux journaux l'ont repris. On sait l'histoire de l'annonce parue dans un journal fribourgeois, à la suite de l'article en question, annonce qui invitait les femmes se trouvant dans cette situation à écrire à la rédaction : 60 femmes répondirent : un nouveau groupe se constitue. On nous dit qu'en Valais, quelque chose se trame. Les adhésions au groupe vaudois sont de plus en plus nombreuses : les femmes de la région yonnaise qui venaient jusqu'à présent au groupe de Lausanne, songent à se rendre indépendantes.

Célibataires, veuves, divorcées ou séparées, ces femmes doivent faire souvent face à une situation difficile : elles ont les mêmes problèmes, elles se serrent les coudes pour les résoudre. Problèmes d'enfants : que faire, entre midi et 2h., quand on travaille et qu'il n'y a que deux réfectoires scolaires (pour les écoles primaires) dans tout Lausanne ? que faire dans certains quartiers où il n'y a pas de crèches ? Problèmes de travail : manque de qualifications pour les unes, chômage pour les autres, elles sont souvent obligées d'accepter n'importe quel travail. Problèmes financiers : les factures en retard, les pensions alimentaires impayées et malgré cela, les feuilles d'impôts à remplir !

Après la partie statutaire présidée par Mme Mary Ellen Chatwin, MM. Pont et Calame et Mme Cavin, présentèrent le projet de bureau de recouvrement des pensions alimentaires, projet qui devrait être présenté lors de la session d'été du Grand Conseil.

Un grand débat sur la TVA

Le 25 avril, à 20 heures 15, à LA SALLE DES 22 CANTONS (gare CFF), vous pourrez tout savoir, tout demander à propos de la TVA.

Orateurs : Georges-André CHEVALAZ, Conseiller fédéral, Yvette JAGGI, directrice de la Fédération romande des consommatrices et Jean-Christian LAMBELET, professeur à l'Université de Lausanne. (Invitation à tous et à toutes).

Des Vaudoises à l'honneur

Me Marguerite FLORIO, première femme juge au Tribunal cantonal

Jeune avocate lausannoise, Me Florio (sans t : elle porte un nom prédestiné !) a déjà une carrière très riche derrière elle : assistante à la Bibliothèque de droit, pendant ses études, puis à l'Institut de droit comparé, elle soutint une thèse en 1969 sur « La responsabilité des chemins de fer pour la mort et les blessures des voyageurs en trafic international » ; elle enseigne le droit à Madagascar et à Lausanne, avant d'obtenir en 1975 son brevet d'avocate. Me Marguerite Florio vient d'être nommée juge suppléant au Tribunal cantonal, par les députés qui lui ont ac-

cordé, au second tour de scrutin, 80 voix, contre 65 à M. Jacques Meylan.

Maud KRAFFT, adjointe d'un chef de service

Licenciée en sciences sociales et politiques, Maud Krafft, 26 ans, est la première femme à accéder au poste d'adjointe du chef de Service de prévoyance sociale et d'assistance publique. Elle travaille depuis plus de 2 ans dans ce service : on avait d'ailleurs créé un poste d'« Universitaire » pour elle, une réorganisation du service nécessitant un regard neuf. Ses activités étaient celles d'un adjoint au chef de service, il ne lui manquait donc plus que le titre que le Conseil d'Etat vient de lui décerner.

Festival de cinéma suisse à Renens

On nous annonce que du 13 au 27 mai, aura lieu, à Renens un festival de films suisses, sous le titre Les Femmes dans le Cinéma suisse. Les séances auront lieu au Centre de Rencontre et d'Animation (rue de la Source 3), ainsi qu'au cinéma Corso. Des discussions suivront la projection des films. (Programme détaillé dans notre prochain numéro.)

Micheline BOYER, directrice de l'Ecole d'infirmières de la Source

Bachelière en soins infirmiers de l'Université de Montréal, en 1966, Micheline Boyer, qui avait commencé ses études à Genève, obtint l'année suivante la maîtrise en santé publique de l'université de Caroline du Nord. Elle fut de 1969 à 1972 directrice du Centre d'enseignement supérieur en soins infirmiers à Dakar, de

1972 à 1974 professeur assistant à l'université de Caroline du Nord, et en 1974 nommée par l'OMS comme responsable de la formation des infirmières égyptiennes au Caire. En 1975, elle a accédé au grade de docteur en philosophie (éducation supérieure et santé publique) à l'Université de Caroline du Nord. Après Gertrude Augsburger, après Charlotte von Allmen - qui a demandé après 13 ans d'activité à être déchargée de ce poste - Micheline Boyer entrera en fonctions le 1er juillet prochain.

Nos vœux les accompagnent toutes les trois.

Journées du MLF à Lausanne

Les 5 et 6 mars, le MLF de Lausanne avait organisé un grand meeting à la Maison du peuple, meeting s'inscrivant dans le cadre de la Journée mondiale des femmes qui se fête partout le 8 mars. Sur 3 étages et dans 6 salles (plus une garderie d'enfants) des panneaux, des livres, des films, des séances de vidéos, des discussions, une foule de jeunes filles, de femmes sont venues s'informer ; quelques hommes aussi. Les locaux fonctionnels au mobilier banal ont été transformés en quelques instants par les membres du MLF : quelques poufs, des jets de divans, quelques panneaux, des tentures ont créé toute une atmosphère informelle, improvisée. L'on débattait de tout : d'éducation, de travail, du rôle et des buts du MLF, de la création envisagée d'un Centre femmes... Contacts intéressants et importants, que l'on soit du MLF ou non.

S. Chappuis

Valais

Le salon ovale

S. Corinna Bille, Bertil Galland, 1976.

La grande pinède se meurt : gaz toxiques ; la route qui, d'année en année, modifie son tracé, ouvre des places de parc ou de pique-nique ; tranchée du gazoduc ; et les pylônes, aux pieds bétonnés à l'aide d'hélicoptères, enjambent les collines ; débordements, incendies.

Les dragues creusent et taraudent le fleuve, vomissent sur ses rives des monticules de gravier et de gravats ; les plots s'amoncellent, et grincent les bétonnières.

Et même la montagne est domestiquée : téléskis, téléphériques, télécabines, altiports.

Les hobereaux font moderniser leurs manoirs : chauffage et électricité ; mais la fête est finie. Ou bien, ils ont vendus : bureaux pour l'administration et pintes pour les touristes.

Et tous, soumis au plan horaire, aux normes de la rentabilité, nous remplissons notre rôle social, dynamiques et efficients : agir, consommer, paraître.

Univers rationalisé où chaque objet, chaque individu a sa place, remplit sa fonction. Mais en devenant environnement, la nature a perdu sa dimension. Mais nous, sans même nous en rendre compte, nous sommes atrophiés et avons été amputés d'une part de nous-mêmes.

Corinna, elle, s'en ressent, dans toutes les fibres de son être et, de tout son talent, rappelle les forces obscures que nous avons exorcisées, ranime les élans du cœur, et nous rend nos sens et notre imagerie.

Elle brise le carcan quotidien, abolit les frontières du réel et repousse les limites de l'être.

Soudain, les maisons recèlent, entre leurs doubles parois, des salles étrangement peuplées ; les meubles se dilatent, et s'ouvrent des labyrinthes dans leurs tiroirs secrets ; quittant leurs mannequins, les vêtements s'envolent et parodient les humains ; les ciseaux enchantés découpent des silhouettes qui se mettent à danser au son d'un violon musicien ; et le rouge fauteuil Voltaire devient anthropophage.

Dans les trains, bondissent des gnomes et s'alanguissent des nymphes ; falaises et rochers révèlent au passage le palais de l'Ogre ou de la Belle au bois dormant ; et, modernes transports de Charon, les wagons voyageurs poursuivent leur trajet,

imperturbables, par-dessus l'abîme jusque vers l'au-delà.

Dans les manoirs, les salons lambrissés, s'opèrent d'étranges métamorphoses ; dans les hameaux et sur les plateaux de la montagne, naissent de petits monstres ; les abruptes vallées protègent des paradis secrets ; et la pinède aux sept étangs, embrumée de vapeurs et de fumées aromatiques, étincelante des reflets de ses miroirs magiques, résonne du galop de son dieu animal, des pleurs et des rires de ses nymphes et de ses dryades.

L'avocat et la concierge, les notables et les paysans, tous les esprits forts qui assistent, éberlués, aux fantasmagories, crient : au fou !... et rompent les sortilèges. Mais au poète, à l'enfant, aux amants, à tous ceux qui savent voir, entendre et vivre, se dévoilent les arcanes de la nature et se dénouent les apparences.

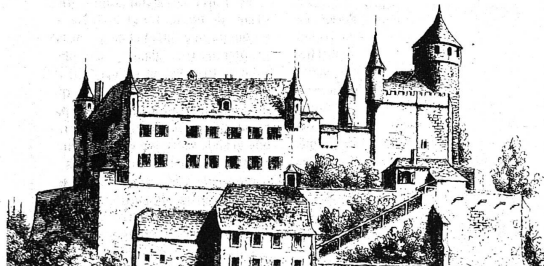
Comme les tapisseries de la Dame à la Licorne, les nouvelles de Corinna sont tissées de mille fleurs, parcourues de bêtes batifolantes, aériennes ou aquatiques, et parfois fantastiques. Il y passe le fort courant du fleuve, et l'haleine du foehn ; neige, ondées et rayons bénéfiques : univers coloré et odoriférant, sapide, habileté, où s'aiguisent les sens et brûlent les passions.

Mais tendres et cruels, et tout entiers livrés à leurs amours, les amants qui hantent ces nouvelles, semblent pourtant désincarnés. Leurs corps nacrés, diaphanes, à l'éclat lumineux, si jeunes et parfaits, si avides et prodigues de caresses, en proie souvent à la métamorphose, sont transmués par la passion. Délivrés, les amants dérivent ensemble, échappant à ce monde. Nés à une autre vie, frère et sœur enlacés, ils existent au-delà.

Les rejétés de la société, les solitaires cèdent à la fascination de la nature encore sauvage. L'homme brave l'abîme et perd la vie, pour franchir le seuil d'un Eden interdit ; des jeunes filles quittent la ville et le village pour répondre aux appels des forces instinctives.

Amours parfois étranges, communions indicibles, où l'être bascule dans l'infini. Nouvelles de S. Corinna Bille, si présentes et transparentes, qui s'offrent ingénument pour s'esquiver énigmatiques ; miroirs magiques où se reflètent, métamorphosés, nos pays et nos amours, nos rêves et nos regrets, l'ombre et la lumière.

Francine Bruttin



Du 27 mars au 8 juin 1977, le Château de Lucens héberge, dans la partie gothique de ses constructions, l'exposition

« Les femmes créatrices de la Broye »

organisée par la Galerie Koller et Mme Gabrielle Widmer.

Elle présente des œuvres de Mesdames

Baumann Loyse	Keckis Christiane	Orgiazzi Marie-Joseph
Beausacq Jenny	Kuenzi Alice	Mayor Simone
Berlie Silvie	Klätz Amy	Porchet Edith
Borloz-Crausaz Suzanne	Lapp Adèle	Rapin Monika
Bovey Georgine	Leibundgut Josephine	Reymond Irène
Charbon Liliane	Magnin Marie	Rossat Lisette
Delessert Claude	Matter Eliane	Skira Christiane
Fluery Vreni	Metzenen Josiane	Troillet Jacqueline
Gerber Nicole	Mivelaz Yolande	Utz Denise

D'un canton à l'autre

Genève



Aujourd'hui Belfast

Femmes pour la Paix

Les 4 et 5 mai 1977, à la Salle des fêtes de Thônex, 20 h. 30

UN OTAGE

de Brendan Behan

sera joué par l'Echo de Vernier sous le patronage des églises protestantes, catholiques et catholiques chrétiennes.

Le bénéfice intégral de ces deux représentations sera versé au Mouvement pour la Paix des femmes d'Irlande du Nord.

Billets prix unique Fr. 12.—

Association suisse des femmes de carrières
libérales et commerciales, Club de Genève

Assemblée générale

le jeudi 21 avril 1977 à 18 h. 15

au Lyceum de Genève, Promenade du Pin 3.

Vous souvient-il de la déclaration des
ménages britanniques ?

C'était en 1975. Aujourd'hui, elles ont
organisé une nouvelle rencontre le 18
avril, au Queen Elizabeth Hall.

Pour qui voudrait y aller, il y a encore
des places dans un charter organisé par
des femmes suisses qui veulent se joindre
à elles. Voyage du 16 au 19 avril. Pour
tous renseignements s'adresser à Mme
Paulette Burnier, Beauval 16, Lausanne
(tél. 33 46 08).

Jura-Sud

L'Association des sociétés féminines de Bienne

En 1941, l'Association se donne des
nouveaux statuts qui remplacent ceux de
1932. Elle groupe trente sociétés féminines
dont la moitié participent activement
aux activités de l'association.

Mme Ruth Hirschi, l'actuelle présidente
nous donne les renseignements suivants.
Le but de l'Association est la recherche en
commun de la solution des problèmes
sociaux qui se posent aux femmes
d'aujourd'hui.

Ainsi, l'Association réunit son assemblée
générale trois fois par an ; elle entend et
fait suite aux vœux et propositions de
ses membres. (Ses membres : les sociétés
féminines affiliées).

Parmi les sujets qui furent à l'ordre du
jour en 1976, nous notons le nouveau
droit du mariage et les régimes matrimoniaux
dont un rapport fut adressé à l'Alliance.
La loi sur l'interruption de la grossesse
sera traitée prochainement.

L'Association organise des visites :
voyages instructifs, usines d'incinération
des ordures et épuration des eaux usées,
station de pompage de l'eau du lac, etc.
On envisage d'assister à une séance des
Chambres fédérales en 1977.

Autre volet de son activité : la participation
à des actions de bienfaisance. Terre des
hommes, Secours d'hiver, vente des timbres
Pro Patria et insigne du Don national. Ces
dernières activités contribuent à assurer
financièrement l'existence de l'association.

En 1969, l'Association a ouvert un office
de récupération des pensions alimentaires.
Nous nous réservons de parler plus en
détail de cet office dans un prochain article.

Un immense travail et des résultats

Au sein de l'Association, les femmes
développent un intense travail comme le
bref tableau ci-dessus nous le laisse imaginer.
Mais ce n'est pas tout. Une attention toute
particulière a été vouée à l'instruction civique
durant ces dernières années (orientation
sur le remploiage des bulletins d'élection
selon le système proportionnel, présentation
des candidates au Conseil national et au
Grand Conseil, permanence avant les élections,
ouverte à toute personne désirant des conseils, etc.).

Les résultats de ce type d'activité nous
paraissent particulièrement intéressants.
La présidente nous dit le succès obtenu
par ces séances d'information et aussi le

Débat sur la drogue

La salle des fêtes de Thônex était comble
le 23 mars, pour écouter MM. Fontanet,
conseiller d'Etat, et Berger, directeur de
l'Office de la Jeunesse, parler de la drogue.
Cette manifestation, organisée par les associations
féminines libérale, radicale et PDC s'est
terminée par un débat public, dirigé par le
Dr. Eric Martin, ancien président du CICR.

Comme l'a souligné le Dr. Solms, M. Fontanet
et M. Berger n'ont pas cherché à minimiser
les problèmes. Le second a surtout insisté
sur le fait que l'alcoolisme (150 000 alcooliques
en Suisse), le tabagisme (3 000 cancers du tabac
par an) ou l'abus de médicaments étaient d'autres
formes de toxicomanie importantes. Pour
lutter contre la drogue, il faut assurer un
meilleur dialogue parents-enfants. Revoir
les structures de notre société. Le Département
de l'instruction publique va d'ailleurs publier
une nouvelle brochure expliquant l'évolution
des adolescents, afin de permettre à leurs
parents de mieux les comprendre. Quant à
M. Fontanet, il a annoncé pour cet été l'ouverture
d'un établissement post-cure pour les anciens
drogués.

Une population stationnaire ou décroissante
est-elle dangereuse pour l'Europe ? La Suisse
est-elle surpeuplée ? C'était le 5 mars l'assemblée
générale de l'Union féminine européenne, qui
organisait une journée d'étude sur ce thème, en
présence d'une partie de son comité directeur
(présidente, Lady Diana Elles, Grande-Bretagne)
et de sa présidente suisse, Mme M. Freuler.

Sur le thème « une population décroissante
est-elle dangereuse pour l'Europe ? », M. H.M.
Hagmann, chargé de cours de démographie à
l'Université de Genève, a fait un brillant exposé
(voir notre dossier p. 1 et 5).

M. Heinzmann, secrétaire de la Commission
consultative pour le problème des étrangers,
a évoqué ensuite le problème du surpeuplement
de la Suisse. Il a donné d'intéressantes indications
que l'on pourrait résumer en disant que tout
changement brutal dans notre densité de population
serait catastrophique.

BvdW

L'Association « Mères Chefs de Famille »
a tenu à Genève sa première rencontre le
jeudi 3 mars. Cette association a pour but
d'établir des contacts entre toutes les femmes
ayant charge d'enfants (célibataires, séparées,
divorcées ou veuves), en les renseignant, dans
la mesure du possible, sur les problèmes que
pose la réorganisation de leur vie, ainsi que sur
les problèmes juridiques, pédagogiques, sociaux,
etc., en facilitant les contacts avec les autorités
ou autres associations déjà existantes.

Tous renseignements à l'Ecole des Parents
ou au Tél. 32 84 20.

moyen utile qu'elles représentent pour
élire des femmes. En effet, la qualité de
membre de l'Association et la sensibilisation
aux problèmes politiques sont deux facteurs
qui ont contribué à placer plusieurs femmes
dans les conseils. Neuf siègent au Conseil de
Ville (sur 60), deux sont au Conseil municipal.

Et les difficultés...

Bienne, ville bilingue, connaît des difficultés
que d'autres ignorent. Faire cohabiter des
gens de langues différentes n'est pas chose
aisée. A l'Association des sociétés féminines,
on n'échappe pas à cet état de fait, mais on le surmonte ! L'équilibre
est sauf pour peu qu'on veuille à satisfaire
les membres des deux langues. C'est Me Yvette
Arnaud qui informa sur le nouveau régime
matrimonial en français et Me Verena Jost
en allemand. Voilà un exemple. Autre difficulté :
trouver des femmes juristes pour l'étude de projets
en consultation. Une autre encore : éveiller
constamment l'intérêt des femmes pour les
problèmes actuels.

En ce qui concerne cette dernière, nous
tenons qu'elle n'est pas spécifique à Bienne.
N'est-ce pas partout pareil ?

Toujours est-il que la magnifique travail
des Biennaises mérite d'être souligné. Peut-être
inspirera-t-il des sociétés féminines d'ailleurs,
qui, en se groupant, auront plus de poids dans
leur commune et dans leur région...

A.-Marie Steullet

Neuchâtel

Une bonne note pour le CL neuchâtelois

L'activité du centre de Liaison
neuchâtelois pendant l'année 1976 mérite
que l'on s'y arrête.

Les différentes tâches, attribuées à des
sous-commissions, ont été prises en charge
par les membres du comité (questions
juridiques, représentation dans les régions
du canton, groupes de recherche personnelle,
contacts avec les milieux politiques). La
présidente a participé aux manifestations des
sociétés affiliées, sur le plan cantonal et sur
le plan fédéral.

En matière juridique, la révision du droit
de famille a fait l'objet de deux conférences
publiques, en collaboration avec l'ADF, la
première par Mme Valy Lenoir-Degoumois, Dr
en droit, centrée sur les travaux de la Commission
fédérale d'experts concernant l'adoption et le
droit de filiation ; la seconde, présentée par
Me Gabus-Steiner, sur le nouveau droit matrimonial
(cf. notre compte-rendu paru dans Femmes
Suisse de décembre 1976).

Les consultations juridiques ont porté plus
spécialement sur des sujets de haute actualité,
droit d'asile, loi sur les étrangers, règlement
de la formation professionnelle des couturiers,
économie laitière, modification du droit matrimonial.
Ces consultations, le premier mardi du mois,
sont annoncées par la FAN. Elles se font dans
les locaux du Dispensaire antituberculeux mis
gracieusement à la disposition du CL. Elles ont
attiré une centaine de personnes. Mmes Gabus,
Calame et Niestlé qui les assument y travaillent
bénévolement.

Les rapports du CL avec l'Alliance ont été
très étroits. Cette dernière apprécie le travail
accompli sur le plan juridique ainsi que l'action
des Groupes de recherche personnelle pour
lesquels elle accorde une subvention.

Les Groupes de recherche personnelle constituent
une innovation pleine de promesses, bien qu'ils
en soient encore au

stade expérimental. C'est pour le CL un moyen
d'intervenir pratiquement dans la prise de
conscience et l'évolution d'un très grand nombre
de femmes en quête d'encouragements. La
question de leur financement reste ouverte
malgré les subventions de l'Alliance, qui ne sont
que momentanées.

La trésorerie du CL se porte bien grâce à
l'augmentation des cotisations ainsi qu'aux
dons, mais aussi à une gestion très rigoureuse.

L'expérience acquise durant l'année dernière
a confirmé la volonté du CL de se faire mieux
connaître, tant des milieux féminins que des
autorités cantonales, d'acquiescer son caractère
propre et d'assurer sa cohésion. Il est parvenu à
éveiller dans les organisations féminines du
canton l'intérêt pour les grands problèmes de la
vie civique et sociale, en intervenant avec
naturel et simplicité, mais aussi avec objectivité
et franchise. Durant les six années de
présidence de Mme S. Schaeppi, le CL
neuchâtelois a donné la preuve que la
collaboration amicale est possible entre
femmes et constitue un point d'acquis
infiniment précieux pour aborder et trancher
les nombreux problèmes qui sont encore à
résoudre, car la femme a encore fort à
faire pour occuper la place qui lui revient
légitimement. Il lui reste à conquérir la
plénitude de ses droits, à assurer son
autonomie. Et cela elle ne peut l'obtenir
que par son propre effort dans un climat
de complète fraternité.

Jy H-D.

Nous apprenons en dernière heure, avec
regrets, le décès de Madame Suzanne Egli,
de Bôle qui fut durant plusieurs années
présidente de la section de Colombar, puis
présidente cantonale de l'Association pour le
Suffrage féminin. Nous nous réservons de
rendre hommage à sa mémoire et à son
activité pour les droits de la femme dans le
prochain numéro de Femmes Suisses.

Fribourg

Au début du mois de mars, la faculté de
droit invitait le public fribourgeois à assister
à une série de conférences consacrées à la
révision du droit du mariage. Le prof. Henri
Deschenaux, titulaire de la chaire de droit
privé de l'Université de Fribourg et rapporteur
de la commission d'experts, présentait, en trois
soirées, les différents points particuliers à l'avant-
projet du nouveau droit du mariage. Le conférencier
rappela tout d'abord que cette révision avait
été étudiée dans un esprit d'égalité ; il convenait
pour les experts de réaliser autant que possible
l'égalité entre l'homme et la femme dans la
famille qui reste la cellule de base de la société.
Ces trois conférences, dont les sujets furent
« Les effets du mariage », « Les problèmes du
régime matrimonial » et « La révision partielle
du droit de successions » permirent aux
participants de saisir le véritable changement
qui interviendrait si cet avant-projet est
accepté.

Mises à part les manifestations officielles
auxquelles les femmes peuvent et doivent
participer, les Fribourgeoises essayent de
sortir de leur inertie en organisant quelque
soirée débat... C'est ainsi que l'Association
pour les droits de la femme organisa, à
Fribourg, le 8 mars dernier, une soirée
débat fort intéressante. Autour d'une table
« café » étaient réunies des femmes très
diverses. Mme Bindschneider s'inspira du
rapport de l'UNESCO sur « La situation de la
femme en Suisse » pour présenter brièvement
le problème de la femme et le travail. Une
discussion animée s'en suivit qui aurait dû
avoir le mérite de faire prendre conscience
aux participantes de leurs différences et de
leur solidarité. La femme qui travaille
rencontre, il est vrai, des difficultés parfois
considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit
souvent assumer une double charge « ménage-
travail » qui peut être allégée lorsque le
conjoint collabore. Pourtant, si certaines
participantes s'exaltaient de voir tant de
jeunes maries prendre une part active aux
devoirs ménagers, d'autres, par contre, trouvaient
ce fait normal et pas si extraordinaire.
Entre ces deux réactions il y a deux conceptions
qui existent et qu'il ne faut pas négliger : les
souhaits des femmes qui appartiennent à une
génération plus âgée

ont une signification différente pour les
plus jeunes. Ce phénomène prend d'autant
plus d'importance dans une société qui, en
général, n'accepte ni l'une ni l'autre de ces
réactions. Ce choc des idées est nécessaire
si l'on veut essayer de secouer de l'inertie
des traditions séculaires et encore trop
bien ancrées.

F. Chuard

A l'occasion de l'émission T.V. « En direct »
avec Jean Dumur, celui-ci reçut M. Arthur
Füer, administrateur délégué de Nestlé, qui
répondit aux questions d'une centaine
d'étudiants fribourgeois.

Les questions furent sérieuses et souvent
politiques. La mauvaise foi des questions
et le peu de civilité transparents souvent.
(Ce débat fut pénible. Nestlé, firme multinationale,
souvent critiquée survec à bien des
régimes. Le débat principal portait sur la
politique syndicale adoptée par Nestlé.)

M. Füer se défend comme un lion, se disant
de bonne foi et honnête, mais les étudiants
en doutent et accusent Nestlé de profiter
des travailleurs en leur offrant des salaires
trop bas et en vendant des produits que les
habitants du pays où Nestlé s'est installé
sont incapables de payer. Ils accusent
également Nestlé de provoquer une grande
mortalité en procurant du lait en poudre
aux bébés de certains pays du tiers-monde.
Les mères seraient selon eux mal informées
et surtout trop pauvres pour acheter la
quantité nécessaire de lait au nourrisson ; les
étiquettes des boîtes ne porteraient même pas
de date de durée de conservation. M. Füer
démentit les statistiques de mortalité et
expliqua sa position quant à la publicité
soi-disant mensongère.

Le Chili et la Colombie ainsi que l'expérience
faite par Nestlé dans un village du Mexique
furent souvent citées. M. Füer insista sur le
fait que Nestlé ne préconise aucune politique.
Il essaya quant à lui de survivre et de rester
implanté en supportant n'importe quel
changement de régime.

M. Dumur dut souvent calmer les esprits
et le manque évident d'objectivité des
étudiants.

Noëlle Chatagny